



Délibération n° 2014 / 124

Avis simple pour la demande d'approbation du projet d'ouvrage de la ligne électrique sous-marine et du poste de raccordement du démonstrateur hydrolien Sabella D10

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 5 juin 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne du 13 novembre 2014,

Considérant les éléments présentés par le porteur de projet Sabella SAS dans sa demande d'autorisation d'occupation temporaire,

Compte-tenu de l'intérêt porté par le Parc naturel marin d'Iroise pour la mise en place d'un démonstrateur hydrolien dans le Fromveur,

Compte-tenu du caractère réduit de l'emprise du câble, de la nature des fonds et de ses peuplement à l'endroit considéré (évènement ponctuel, aucun effet notable significatif sur le milieu marin considéré),

Compte-tenu des discussions du bureau du Parc naturel marin, le 21 janvier 2015.

Article unique

Le Bureau du Parc naturel marin d'Iroise n'émet pas d'opposition à l'immersion du câble et à son raccordement au réseau ERDF de l'île d'Ouessant.

Il attire l'attention:

- que le comportement et les impacts de ce genre de dispositifs sur le milieu marin sont peu connus,
- que le démonstrateur permet d'évaluer, sans risques, les facteurs à prendre en compte pour mesurer ceux-ci dans le cadre d'un projet plus ambitieux.

Au Conquet, le

21 JAN. 2015

Pierre MAILLE

Président du Parc naturel marin d'Iroise